

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 4254 du 4 février 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1901720S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié, instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2004 fixant le montant de la prime de haute technicité à certains majors et sous-officiers particulièrement qualifiés comptant au moins vingt ans de services militaires;

Vu l'instruction n° 31643/ARM/GEND/DPMGN/SDGP du 21 juin 2017 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 63084 /GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 août 2018 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019;

Vu le bordereau d'envoi n° 91877/ GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 17 décembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après, à compter du 1^{er} février 2019 :

Afonso Anne-Sophie	NIGEND : 212439	NLS : 8 063 236
Crispyn Olivier	NIGEND : 212 386	NLS : 8 063 249
Dif Djila	NIGEND : 212406	NLS : 8 063 253
Frugier Audrey	NIGEND : 212401	NLS : 8 063 257
Fuda Aurélie	NIGEND : 212421	NLS : 8 063 258
Manesse Eddie	NIGEND : 212405	NLS : 8 063 268
Michel Stéphanie	NIGEND : 212492	NLS : 8 063 274
Pilastre Jérôme	NIGEND : 212408	NLS : 8 063 277
Régnier Ludivine	NIGEND : 212404	NLS : 8 063 283
Woiry Cédric	NIGEND : 212 501	NLS : 8 063 291

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
E.-P. MOLOWA